



Rapport de présentation



*Aubervilliers
Epinay-sur-Seine
L'Île Saint-Denis
La Courneuve
Pierrefitte-sur-Seine
Saint-Denis
Stains
Villetaneuse*

Document 4 : Les modalités de gestion et de suivi du SCOT

Communauté d'Agglomération Plaine Commune

Département du Développement Urbain
et Social
Cellule Projet de Territoire

Concepteurs associés :

ALGOE - Michel Jaouen - SAU Eleb-Harlé -
Hélène Saudecerre - Jean-Pierre Charbonneau -
Compagnie du Paysage - Chris Younès - AREP -
Territoire Sites et Cités

SCOT approuvé par le
Conseil Communautaire du
23 octobre 2007
Modifié par délibération du Conseil
Communautaire du 15 décembre 2009

21, avenue Jules Rimet 93218
Saint-Denis Cedex
tel : 01 55 93 55 55
site internet :
www.plainecommune.fr

SOMMAIRE

4.1	Deux grandes phases	5
4.2	Modalité de suivi et de gestion	6
4.2.1	Lieux de discussion	6
4.2.2	Approfondissement des orientations	6
4.3	Politique foncière	6

Le diagnostic et les enjeux qui ont été relevés nécessitent de réfléchir à une démarche de mis en œuvre pour faire évoluer le territoire avec le temps. Un phasage est à envisager selon les objectifs :

- contenus dans les documents stratégiques élaborés par Plaine Commune
- des contrats avec les partenaires : contrat de projet avec l'état et la région

Des modalités de gestion et de mise en œuvre sont à envisager

On retrouvera le détail de ce chapitre dans le chapitre 5 du PADD.

4.1 Deux grandes phases

Il est proposé un avancement du SCOT en deux phases :

- 2006-2010
- 2011-2020

Première phase :

En application du PLH, approuvé en juin 2006, et la convention d'équilibre bureaux – logements, signée avec l'Etat le 7 septembre 2005, fixent des objectifs pour les 5 ans à venir.

Selon les conventions de renouvellement urbain signées ou en cours de signature et le contrat de renouvellement urbain (CTRU) portant sur l'ensemble du territoire de Plaine Commune permettent de définir pour l'avenir une stratégie globale d'aménagement des quartiers dits en Politique de la Ville.

Deuxième phase :

Il conviendra par la suite de poursuivre plus activement la construction de logements, de stabiliser le pôle tertiaire à un bon niveau tout en maîtrisant le marché.

Le SCOT considère par ailleurs que le développement urbain du territoire sera plus ou moins rapide dans sa première phase 2006-2010 selon le degré de réalisation des infrastructures de transports collectifs prévus dans les documents de planification, le CPER et les programmations du STIF et de la RATP (rappelés dans le porter à connaissance de l'Etat) :

La première phase préfigurera et accompagnera la réalisation des transports, la seconde phase appuiera leur présence sur le territoire et amplifiera l'évolution des quartiers traversés.

Un point sera réalisé en 2010-2011

4.2 Modalité de suivi et de gestion

Pour veiller à un bon déroulement des phases et à une transcription des orientations dans les documents d'urbanisme des villes seront mis en place des lieux de discussion et de concertation. Des réflexions complémentaires seront également engagées pour préciser par l'opérationnel les orientations.

4.2.1 Lieux de discussion

- **L'atelier Projet de Territoire :**

Il réunira les élus et techniciens des villes et de la communauté d'agglomération pour l'élaboration des PLU. Il pourra se tenir en bilatéral avec une ville ou à plusieurs villes sur des thématiques particulières.

- **Le Comité Partenarial :**

Il est proposé de faire perdurer un Comité Partenarial pour continuer le travail déjà engagé en commun lors de l'élaboration du SCOT. Nous développerons avec les Personnes Publiques Associées des réflexions, des actions, par exemple avec la Région dans le cadre de la révision du SDRIF, ou les villes voisines sur les projets aux lisières du territoire (Paris, St Ouen...).

- **Un groupe de « veille » :**

Il pourra continuer le travail prospectif engagé dans le cadre de l'élaboration du document, pour faire vivre le SCOT au cours du temps. Il réfléchira aux indicateurs permettant cette veille.

4.2.2 Approfondissement des orientations

- Par **des études** sur les équipements, le patrimoine, la Seine....
- Par la **mise en place de « Chartes »** qui préciseront certaines orientations envers les acteurs du territoire : Charte « Entreprises – Territoire », Chartes de Qualité des constructions....
- Par la **réalisation de « cahiers » thématiques** : l'espace public, le commerce....
- Par la mise en place **d'observatoires** : sur le logement, l'emploi, les équipements.

4.3 Politique foncière

Les questions foncières et immobilières sont des éléments importants d'une politique d'aménagement, mais particulièrement en Ile de France où elles dépassent les limites communales ou intercommunales. Dans ce cadre, Plaine Commune a décidé d'être partie prenante de l'**Etablissement Public Foncier** créé par la région Ile de France.

Le territoire de Plaine Commune comporte de **nombreux terrains mutables** et des secteurs en mutations profondes, la question foncière est donc importante.

Des études sont donc engagées pour bien cerner les mesures à mettre en place dans le cadre de l'avancement du SCOT.

Un travail de partenariat est à mener avec l'établissement régional et les grands propriétaires du territoire.